

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise ENSIO, (361 avenue du Général de Gaulle 92147 CLAMART – 06.07.77.05.69 – diana.beaudouin.ext@ensio.eu) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser des travaux de remplacement de poteaux téléphonique, sur l'ensemble du territoire de la commune de La Ferté-Macé, du 23 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 - Afin de réaliser des travaux de remplacement de poteaux téléphonique, du 23 janvier 2023 jusqu'à la fin des travaux, l'entreprise ENSIO et ses sous-traitants sont autorisés à occuper le domaine public sur tout le territoire de la commune de La Ferté-Macé.

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux, la circulation pourra se faire par alternat manuel ou par feu, et le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3 - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

ARTICLE 4 - Dès la fin des travaux, le demandeur devra prendre contact avec les services techniques de la commune de La Ferté-Macé (16 rue Pierre Neveu 61600 La Ferté-Macé – 02.33.14.00.45 – services.techniques@lafertemace.fr), afin de pouvoir réaliser l'attachement.

ARTICLE 5 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous leur seule responsabilité.

ARTICLE 6 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 7 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise ENSIO

Fait à LA FERTE-MACE,
Le 18/01/2023,
Le Maire,
Michel LEROYER

